

# EXTENSION D'UN CLUB-HOUSE DE TENNIS

MAITRISE D'OUVRAGE

**MAIRIE DE VELLERON**  
84740 VELLERON

**DECOMPOSITION DES PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE**  
D.P.G.F

---

## **LOT N°07 – SOLS DURS / FAIENCES – IND.A**

MAITRISE D'OEUVRE

**ARCHITECTURE V2M**  
46, Place Jean Jaurès  
84740 VELLERON



ADRESSE CHANTIER

T.C Velleronnais – Chemin du stade  
84740 VELLERON

Nom de votre société :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse :

Code postal, Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Pour: **LOT SOLS DURS / FAIENCES**

Maîtrise d'ouvrage : **Mairie de Velleron**

Place du Château

84740 VELLERON

Art.	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE INDICATIVE	QUANTITE ENTREPRISE	U	P.U € H.T	MONTANT € H.T.
<b>1 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES</b>						
1.1	Chape liquide					
	- Suivant CCTP : Epaisseur = 70mm	45,00		m <sup>2</sup>		
1.3	Revêtements sols durs collé					
	a- Suivant CCTP / Surface courante	45,00		m <sup>2</sup>		
1.4	Faïences					
	a- Etanchéité sous faïences	30,00		m <sup>2</sup>		
	b- Faïences	30,00		m <sup>2</sup>		
1.5	Douches à l'italienne					
	a- Suivant CCTP - Etanchéité	5,00		m <sup>2</sup>		
	b- Suivant CCTP - Chape	5,00		m <sup>2</sup>		
	b- Suivant CCTP - Carrelage	5,00		m <sup>2</sup>		
<b>2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES DIVERS</b>						
2.1	Socles					
	- Suivant CCTP	1,00		Ft		
2.2	Joints d'étanchéité					
	- Suivant CCTP	1,00		Ft		
2.3	Barre de seuils / Couvre-joints					
	- Suivant CCTP	2,60		ml		
2.4	Tapis brosse					
	- Suivant CCTP : 1.20 x 1.00m	1,00		U		

MONTANT - HT	- €
TVA - 20%	- €
MONTANT - TTC	- €

*Le marché est passé à prix global et forfaitaire. L'entreprise devra obligatoirement vérifier l'exactitude des données techniques et des éléments quantitatifs avant l'établissement de son offre. Il devra répondre obligatoirement suivant la forme du quantitatif remis dans le cadre du dossier de consultation et modifier toutes les quantités qu'il jugera incorrectes dans la colonne "Quantité entreprise". Sans remarque particulière, il sera admis que l'entrepreneur accepte ce quantitatif comme base de sa proposition et il ne pourra sous aucun prétexte, faire état ultérieurement, si sa proposition était retenue, d'omission, d'imprécision des documents remis dans le dossier d'appel d'offre pour se dégager du caractère forfaitaire du prix.*